



## **Le concept de participation**

Le petit Robert définit la participation comme le simple fait de " prendre part " à une activité sociale. Il faut distinguer la participation comme état (être bénéficiaire plus ou moins passif) ou comme action et engagement (planifier, mettre en œuvre, évaluer des programmes de santé).

La charte d'Ottawa pose comme principe que la promotion de la santé procède de la participation effective et concrète de la communauté pour atteindre un meilleur niveau de santé... La pratique de la participation répond donc à un besoin de faire évoluer les pratiques en matière de santé dans un souci d'efficacité.

### **Plusieurs modèles de la participation existent**

- Pour l'approche médicale, la santé est l'absence de maladie. La participation communautaire est dans ce cas un ensemble d'activités entreprises par des groupes de gens sous la direction des professionnels médicaux pour réduire la maladie chez l'individu et améliorer l'environnement général.
- Pour l'approche des services de santé, la santé est le bien-être physique, mental et social de l'individu. La participation communautaire est la mobilisation des gens de la communauté pour qu'ils prennent un rôle actif dans la délivrance des services de santé.
- Pour l'approche du développement communautaire, la santé est une condition humaine qui résulte du développement social, économique et politique, et la participation communautaire est l'implication active des membres de la communauté dans les décisions destinées à améliorer cette condition.
- Dans certains modèles les décideurs sont surtout les professionnels. Dans l'approche du développement communautaire, ce sont les membres de la communauté qui prennent les décisions.
- Pour se mettre en place, la participation nécessite un changement des attitudes, des pratiques et des représentations chez les membres de la communauté et chez les " experts ". Les personnes et les groupes doivent être reconnus comme détenteurs d'un savoir et de compétence sur la santé, et libres de faire leurs propres choix en matière de bien-être.
- La participation communautaire est le produit de changements continus, un processus dynamique qui permet aux individus d'intervenir dans les décisions institutionnelle (définition des priorités, prise des décisions, mise en place des actions, évaluation permanente du fonctionnement, ...) C'est un processus relativement lent par lequel la communauté, à travers ses formes d'organisation, change la distribution du pouvoir.

Le pouvoir est au cœur de la participation communautaire. La participation est synonyme de partage du pouvoir, d'échange de savoir. Elle suppose l'accès illimité et permanent aux informations sur la santé alors que des rapports de pouvoir bloquent l'échange et la communication, et conduisent à des situations d'incompréhension mutuelle et de soumission de la population aux professionnels.

L'échange des savoirs, la confrontation des opinions amène à des oppositions ou des conflits. La pratique de la négociation, et la reconnaissance mutuelle, permettra de passer de la revendication à une démarche de coopération.

La participation nécessite des habitants et des professionnels acteurs selon Claude Neuschander. " est acteur, celui qui a la capacité et la volonté de prendre des initiatives pour faire évoluer l'organisme ou le groupe auquel il appartient. A contrario, le figurant assure la continuité des choses et non l'évolution ".